

COMMUNE DE LARNAS

-----

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023**

Approuvé en séance du conseil municipal du 05/06/2023

---

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée le 04 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de CHAZAUT Bernard

**Sont présents** : CHAZAUT Bernard, CHEVILLARD Audrey, GARDE Fabrice, GRAS Pamela, CHARBONNIER Gilles, COMTE Audrey, GUERIN Nicolas, PIPERAUX Cécile, STEL Aurélien

**Excusés** : DELAYE Philippe, FIJEAN Mélanie

**Secrétaire de séance** : GRAS Pamela

---

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.*

*Il fait l'appel et fait passer la feuille de présence.*

*Il constate que le quorum est atteint, le conseil pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu.*

*Le Conseil municipal désigne GRAS Pamela, secrétaire de séance.*

*Elle rappelle l'ordre du jour de la séance :*

- *SIVOM Gras-Larnas / désignation des délégués,*
- *Projet "réfection 4 toitures gites" / Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*
- *Projet "réfection toiture mairie" / Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*
- *Questions diverses.*

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 03/04/2023.

Le procès-verbal du 03/04/2023 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## D2023028 SIVOM GRAS-LARNAS / DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour siéger au SIVOM des Équipements Publics Communs de Gras et Larnas.

Après discussion et à l'unanimité, sont désignés comme représentants de la Commune de Larnas au sein du SIVOM des Équipements Publics Communs de Gras et Larnas :

Titulaires	Suppléants
Audrey CHEVILLARD	Gilles CHARBONNIER
Émilie BARDE	Audrey CHEVILLARD
Isabelle GRAS	Nicolas GUERIN
Aurélien STEL	Cécile PIPERAUX

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	9	0	0

*Délibération adoptée*

## D2023029 PROJET "REFECTION 4 TOITURES GITES" / DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Monsieur le Maire explique que suite à l'accord de l'État pour la subvention DSIL 2022 s'élevant à 35% du coût total HT des travaux, il convient aujourd'hui de demander une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet "REFECTION DE 4 TOITURES DES GITES COMMUNAUX". Pour ce faire, il présente le plan de financement prévisionnel qui annule et remplace celui précédemment voté (*Délibération n°D2022006 du 07/02/2022*) :

DEPENSES		RECETTES	
	MONTANT € HT	FINANCEUR	MONTANT €
Réfection 4 toitures gîtes communaux	50 557,50 €	État DSIL 35%	17 695,00 €
		Région AURA 45%	22 751,10 €
		AUTO-FINANCEMENT 20%	10 111,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 557,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 557,50 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- de solliciter la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0	0

*Délibération adoptée*

## D2023030 PROJET "RÉFECTION TOITURE MAIRIE" / DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Monsieur le Maire explique que suite à l'accord de l'État pour la subvention DETR 2022 s'élevant à 35% du coût total HT des travaux, il convient aujourd'hui de demander une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet "REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE".

Pour ce faire, il présente le plan de financement prévisionnel qui annule et remplace celui précédemment voté (*Délibération n°D2022007BIS du 07/02/2022*) :

DEPENSES	RECETTES		
	MONTANT € HT	FINANCEUR	MONTANT €
Réfection toiture mairie -ancienne école	17 435,80 €	État DETR 35%	6 103,00 €
		Région AURA 45%	7 846,11 €
		AUTO-FINANCEMENT 20%	3 486,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 435,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 435,80 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- de solliciter la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0	0

*Délibération adoptée*

### **D2023031 GITES COMMUNAUX / BON CADEAU**

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par la société "Accro-Parc Vallon" qui a subi un incendie en 2022 juste après sa toute première ouverture.

Pour célébrer sa réouverture, une tombola est organisée et ils ont sollicité la Mairie de Larnas pour offrir un gros lot "1 semaine au Village de Gîte Le Serre de Pierre de Larnas".

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir une semaine hors saison pour un gîte 2/4 personnes et charge le secrétariat de mettre en place ce bon cadeau.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0	0

*Délibération adoptée*

### **D2023032 ADHESION "TERRITOIRE DE CULTURE"**

La Mairie a été contactée pour candidater au label "TERRITOIRE DE CULTURE". Monsieur le Maire présente cette initiative. le coût du dépôt de candidature s'élève à 60€ et l'adhésion annuelle à 150€.

Après discussion, le conseil municipal adopte l'adhésion à cette initiative par 5 voix et 4 abstentions.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	5	0	4

*Délibération adoptée*